

## Héritage et Mission de l'Église orthodoxe en France

Quelles perspectives ?

Dimanche 6 juin 2021

TEXTE DE LA CONFÉRENCE DU MÉTROPOLITE STÉPHANE DE TALLINN

### Les défis de l'Église orthodoxe en France et en Europe occidentale

Christ est ressuscité !

Chers Amis,

Avant d'aller plus loin dans mon propos, je tiens à remercier l'équipe du Vicariat qui a organisé cette visioconférence, au cours de laquelle il m'a été demandé de vous parler des défis qui aujourd'hui interpellent l'Église orthodoxe en France.

J'ai donc choisi d'aborder trois défis.

Le premier est celui de l'émergence, au cours du second millénaire, de « l'ethno-phylétisme » chez les Orthodoxes, pourtant condamné en 1872 par le concile de Constantinople. « Dans les pays d'Europe centrale et orientale, la chute des régimes communistes, qui ont fonctionné comme des réfrigérateurs gelant le virus de l'ethno-phylétisme, cette chute a engendré une situation radicalement nouvelle pour les peuples qui y résident. Il s'agit d'une part de la liberté rendue à l'Église de vivre en plénitude dans ces contrées, alors qu'elle y avait été bannie ou dévitalisée, et d'autre part des flots des émigrations (*diaspora nationale*) successives vers les pays occidentaux, qui se sont intensifiés. C'est en deux mots le contexte récent au sein duquel la *Diaspora nationale* a été reconfirmée comme *Diaspora ecclésiastique*. C'est exactement là où réside la grande erreur ecclésiologique des Églises nationales orthodoxes. (Archimandrite Grégoire Papatomas in « *Kanon* », vol.22, Athènes 2012, pp.99-118).

Le second fait appel à la compréhension de notre présence en Europe occidentale, qui n'est pas une « terre d'apostolat vierge », comme c'est par exemple le cas pour l'Afrique, puisqu'elle est le territoire du Patriarcat de Rome.

Le troisième abordera les défis de l'après-Covid.

Dans les deux premiers cas, il revient au Patriarcat de Constantinople, conformément aux saints canons des Conciles œcuméniques, de fixer et de définir son rôle et sa place au sein de l'Orthodoxie, afin que soit reflété le mystère de la Tradition ecclésiale ininterrompue selon le modèle même du mystère trinitaire et afin que s'accomplisse, dans l'unique Vérité, la plénitude de notre vie en Christ.

« Il y a, écrit Olivier Clément dans son livre *Dialogues avec le Patriarche Athénagoras*, un mystère de Constantinople. Constantin a voulu fonder non pas une autre Rome mais l'autre Rome... Il voulut une nouvelle Rome qui fût le réceptacle du christianisme et mît au service de celui-ci l'humanisme gréco-latin... afin que, plus proche des sources grecques, elle fût mieux que la première, la synthèse de l'Occident ».

Pour cette raison, elle a été une féconde mère d'Églises. Son autorité a été fondée et confirmée par celles des Conciles œcuméniques (3<sup>e</sup> canon du 2<sup>nd</sup> Concile œcuménique, 28<sup>e</sup> du quatrième Concile œcuménique, 36<sup>e</sup> du Concile in Trullo).

« D'une manière générale, c'est l'Église qui est à Constantinople qui exprime et c'est dans la communion avec elle que se manifeste l'unité des Églises locales dans le corps de l'Église orthodoxe, une, sainte, catholique et apostolique. Sa tête n'est autre que Jésus-Christ, son unique chef en qui se consomme la foi... (Encyclique du Patriarche Athénagoras, dimanche de l'Orthodoxie, 1950) ».

Elle est jusqu'à nos jours la gardienne de la Vérité et de l'ordre (τάξις) ecclésiastique.

Une nouvelle Rome et non pas une deuxième Rome ou une troisième, laquelle, dans cette logique, pourrait être relayée par une quatrième ou une cinquième.

Le temps de l'Église du Christ n'est pas à l'image du temps de ce monde, au sein duquel chaque siècle qui passe est frappé de relativité et de temporalité. L'Église du Christ n'a que faire de ces propos, uniquement destinés à satisfaire des ambitions totalement étrangères à la révélation chrétienne, laquelle est par essence la révélation de la fin de ce monde et de la venue du Royaume de Dieu. Tant il est vrai que ni l'argument de la modernité, ni celui du plus grand nombre, ni celui de l'héritage culturel, ni celui de l'ethno-phylétisme, ni aucun autre d'ailleurs, généré par les tentations que suscite notre monde, ne peut être pris en compte dans la vie de l'Église et les affaires ecclésiastiques.

Parce que l'Église est le Corps du Christ ; parce que Jésus est le même, hier, aujourd'hui et pour tous les siècles (Hébr. 13, 8) ; parce qu'à l'intérieur de ce Corps c'est le même Dieu qui fait tout en tous ; parce que c'est le même et unique Esprit qui répartit les dons propres à chacun ainsi que nous le précise saint Paul dans sa première lettre aux Corinthiens (12, 4 et 11), rien ne sépare ni ne distingue l'Église des premiers siècles de celle de nos temps présents.

L'invention récente (années 2000) de la notion de territoire canonique, fondée sur le nationalisme et l'ethno-phylétisme, laquelle notion fait pratiquement de chaque Église locale une Église mondiale, annihilant du même coup la territorialité ecclésiastique, en instaurant pour chaque primat une sorte de pouvoir universel sur ses propres nationaux, où qu'ils se trouvent de par le monde ; les revendications répétées de l'instauration d'une troisième Rome, au mépris de leur condamnation formelle par le concile de Moscou de 1666-1667 ; les critiques malveillantes de « papisme » contre le patriarche Bartholomée visant à mettre entre parenthèses la nécessité d'un « centre d'unité », de coordination et d'initiative, tel qu'il a toujours été compris et pratiqué au sein de l'Orthodoxie dès les premiers siècles du christianisme ; tout cela ne fait malheureusement que mieux ressortir l'incapacité présente des Orthodoxes de vivre une authentique et vraie conciliarité, parce que ce qui prime la plupart du temps c'est essentiellement l'ethnie et non plus tellement l'exigence ecclésiologique « d'une seule eucharistie autour d'un seul évêque, une seule eucharistie, un seul Corps ».

Il y a plus grave encore : chaque jour qui passe, notre ecclésiologie devient de plus en plus mythique. L'injonction du premier Concile œcuménique, canon 8 : « qu'il n'y ait pas deux évêques dans la même ville » et la condamnation du nationalisme religieux par le Concile de 1872 restent lettre morte.

Dans ces conditions, ce que l'on désigne improprement comme « Diaspora » semble devenir de plus en plus un enjeu entre nos Églises autocéphales au lieu d'être le lieu providentiel où l'Église orthodoxe se doit de manifester son unité et son universalité.

Très honnêtement parlant, nous avons fait émerger, tout au cours du second millénaire, des ecclésiologies nouvelles et autonomes, qui détruisent à la longue l'identité et la nature même de l'Église. La grande erreur ecclésiologique des Églises nationales est d'avoir transformé la Diaspora nationale en « Diaspora ecclésiale », alors que, théologiquement et ecclésiologiquement, il n'y a pas de correspondance entre les deux.

La conséquence est que la « diaspora ethno-phylétique », que les orthodoxes de tous bords continuent de privilégier, surtout à partir de la deuxième moitié du xx<sup>e</sup> siècle et jusqu'à aujourd'hui, entraîne inévitablement la co-territorialité et la multi-juridictions, sapant ainsi de manière continue l'unité ecclésiale dans un lieu donné.

Seule l'Église locale ou établie localement est à même de garantir l'unité ecclésiologique, parce que la mono-juridiction d'une Église patriarcale ou autocéphale ne peut s'exercer qu'à l'intérieur de ses frontières canoniques, et aussi parce que, hors de ses frontières canoniques, se trouve une autre Église établie localement, et ainsi de suite.

Il est vrai que les canons conciliaires peuvent nous aider à solutionner le « problème canonique de la diaspora ». Notamment le canon 28 du IV<sup>e</sup> Concile œcuménique. Ce canon ne parle pas de diaspora. Il affirme au contraire qu'une Église peut exister hors des frontières des autres Églises établies localement et il désigne celui qui en est le primat, à savoir le patriarche de Constantinople, dont « l'action consiste à coordonner et à manifester l'unité des Églises locales orthodoxes ». Ce canon ne convient pas à certaines Églises, parce qu'il n'offre pas d'autre alternative que celle de la rigueur (acribie) en matière d'ecclésiologie, même si, de nos jours, elle est sans cesse bafouée, pour les raisons que j'ai déjà exposées plus haut et aussi parce qu'il fixe et définit le rôle, la diaconie et la place de l'Église de Constantinople au sein de l'Orthodoxie.

Chaque fois qu'il en va autrement, le patriarche de Constantinople se doit de préserver son rang et son rôle au sein de l'Orthodoxie, qu'il préside dans la communion en sa qualité de patriarche œcuménique. « Cela ne veut pas dire qu'il jouit d'un pouvoir administratif comme c'est le cas pour le pape. Son action, je le redis encore une fois, consiste avant tout à coordonner et à manifester l'unité des Églises orthodoxes locales. Il lui revient aussi certains privilèges spirituels ou de suppléance chaque fois que les autres Églises locales orthodoxes n'ont pas la capacité de choisir ou de mettre en place leurs propres organes ecclésiastiques, pour cause de persécutions, de manque de personnes adéquates ou encore pour d'autres raisons », selon les propres dires du patriarche œcuménique Bartholomée. Tel fut par exemple le cas pour l'Albanie et l'Estonie.

Par conséquent, les injonctions du 28<sup>e</sup> canon du IV<sup>e</sup> Concile œcuménique ne sont pas d'ordre administratif mais d'ordre mystique au sens de l'Église comme « mystère » du Ressuscité.

Pour cette raison, tous les chrétiens orthodoxes qui résident dans un même lieu, doivent s'intégrer eucharistiquement en un seul Corps du Christ par la présence récapitulative d'un seul évêque ; d'où la prescription du IV<sup>e</sup> Concile œcuménique : « qu'il n'y ait pas deux métropolitains dans un même lieu » !

Créée en 1997, dans le prolongement du *Comité inter-épiscopal orthodoxe*, l'*Assemblée des Évêques orthodoxes de France (AEOF)* a marqué un pas en avant, en ayant pour objet de manifester l'unité des Orthodoxes en France et de maintenir les intérêts des communautés relevant des diocèses orthodoxes canoniques de ce pays, sans toutefois « constituer une instance canonique au sens du droit canon de l'Église orthodoxe et dans l'attente des décisions du futur saint et grand Concile pan-orthodoxe, en ce qui concerne l'organisation canonique de la diaspora ». La constitution de cette Assemblée a rendu certes d'éminents services, à l'instar d'autres Assemblées identiques en Europe. Sa faiblesse est qu'elle ne fait que renforcer cette organisation co-territoriale de la diaspora au lieu de la remodeler. Autrement dit, non seulement elle n'a pas résolu le problème existant mais elle a renforcé la pratique d'une organisation ecclésiastique multiple, plurielle, de la diaspora, au bout du compte ethno-phylétique, territorialement multiple, plurielle, ici ou là marquée aussi par des priorités et des caractéristiques souvent mondaines, tout comme par des prétextes, en vue d'autres intérêts collectifs prioritaires, contrairement à l'Église du 1<sup>er</sup> millénaire qui est une Église, corps du Christ, unique sans aucun qualificatif culturel,

existant dans un lieu donné et précis et organisée en un corps ecclésial unique.

Le saint et grand Concile qui s'est tenu en Crète s'est contenté, sans plus, de confirmer l'existence des Assemblées épiscopales orthodoxes, les laissant ainsi pratiquer une sorte de *fédéralisme ecclésiastique* dans chaque pays où elles sont implantées plutôt que de rechercher les fondements ecclésiocanoniques d'une communion réellement ecclésiale, conformes à nos canons. Cela n'a pas été possible parce que, lors du saint et grand Concile de Crète, la question de « l'ethno-phylétisme » ne fut finalement pas abordée, à cause du refus radical de certaines Églises autocéphales.

Permettez-moi ici une suggestion. Pourquoi ne pas donner, à titre expérimental, à l'une ou l'autre Assemblée des évêques orthodoxes déjà bien en place, le caractère d'un Synode provincial de type inédit ? Ce Synode, dont le statut ne serait accordé que par le Patriarcat œcuménique de Constantinople, après consultation et accord de toutes les Églises orthodoxes, et aurait pour vocation de prendre des décisions sur toutes les affaires présentant un intérêt commun à tous les diocèses. Aucun Patriarcat ne pourrait agir sans le consulter. Ce même Synode convoquerait, au moins tous les trois ans, une Assemblée représentative des orthodoxes des différents diocèses. Et les nouveaux évêques seraient désignés par leurs Églises autocéphales respectives mais après consultation de ce Synode provincial.

Ainsi, sous l'impulsion du Patriarcat œcuménique, une telle initiative pourrait être le banc d'essai au sein duquel l'ecclésiologie eucharistique, tout comme le sens de l'unité et de l'universalité orthodoxes, s'inscriraient plus clairement, deviendraient plus lisibles.

Pour résumer, disons que la multiplication, aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, des Églises nationales, et surtout certaines tentatives actuelles qui cherchent à promouvoir une nouvelle conception de l'autocéphalie, nous réduisent à nous contenter d'une sorte de mensonge involontaire ; intellectuellement nous avons l'habitude de présenter à nos interlocuteurs une belle ecclésiologie, mais cette ecclésiologie n'est pas vécue. Aussi nous devons tous faire un grand travail pédagogique, pour que les jeunes générations ainsi que les mentalités de l'Occident passent d'une interprétation caricaturale des canons à une compréhension ecclésiale qui soit authentiquement orthodoxe. C'est aujourd'hui, et avant que ne s'installe définitivement le chaos, une exigence qu'il faut prendre très au sérieux pendant qu'il en est encore temps.

Le second défi concerne la présence des Églises orthodoxes établies en Europe sur le territoire d'une autre Église locale, conciliairement constituée (451). J'entends ici le Patriarcat de Rome. Ici aussi il y a matière à réflexion, car comment expliquer le fait que, d'un côté, nous soyons en dialogue avec lui afin de restaurer notre pleine communion avec l'Église de Rome et que d'autre part nous considérions son territoire comme s'il était inexistant, un lieu sur lequel chaque Église nationale orthodoxe s'introduit, s'infiltrer et donne un fondement à l'étendue de sa juridiction nationale propre ? Si nous prenions la peine de méditer ce grand mystère de notre présence en Europe occidentale, peut-être finirions-nous par comprendre que notre rôle n'est pas de vouloir remplacer, sur son propre terrain, l'Église d'Occident, mais de nous convertir nous-mêmes toujours davantage à notre propre Orthodoxie, afin que, par notre témoignage désintéressé, nous soyons à même d'aider nos frères chrétiens d'Occident à retrouver leurs propres racines d'Église indivise.

Pour ce qui est du troisième défi, il est sans doute plus que probable que ce qu'il adviendra de la période historique de la post Covid-19 ne sera plus pareil à ce qui l'aura précédée. Notre futur n'aura sans doute plus de liens communs ou peut-être bien peu avec la réalité actuelle. Le drame sanitaire que nous fait subir la pandémie que nous traversons nous incite déjà à réfléchir au type de société et de vie sociale et ecclésiale que nous souhaitons établir pour les temps qui viendront.

Qu'on le veuille ou non, nous serons obligés de reconsidérer fondamentalement les valeurs sociétales qui nous servent encore plus ou moins bien de modèle ou de référence. Je crains beaucoup que nous assistions à une destruction spirituelle, culturelle et sociale, déjà commencée depuis quelques années et accélérée par les conséquences de la Covid-19. Il me paraît difficile de savoir si cette période nouvelle de notre histoire humaine, qui fera son apparition une fois le virus neutralisé, sera meilleure ou pire que les précédentes.

Pour le moment, ce que nous constatons, c'est que rien ne va plus de soi ; plus rien n'est facilement donné ; plus rien aisément acquis. Mais en même temps, le grand paradoxe de cette pandémie est qu'elle ne génère pas que du négatif. Sous la contrainte des événements, dans une société où règnent la colère quand elle ne se transforme pas en violence, dans une société régie par la fatigue et le découragement de ne pas pouvoir prévoir quand sera atteint le bout du tunnel de cette pandémie, l'Église se retrouve sans doute démunie mais en

même temps elle redécouvre qu'elle n'est que « servante et que tout est finalement grâce ». Comme si elle subissait une véritable cure de désintoxication, loin des tentations et des illusions de puissance qui l'ont si souvent fait dévier de sa véritable mission.

Nous voilà donc renvoyés à nos responsabilités en vue du témoignage exclusif de l'Évangile du Christ, qui ne sera saisi et proclamé que par celles et ceux qui le souhaitent vraiment et en sont totalement convaincus. Afin qu'aux yeux du monde l'Église, en ses fidèles, soit la véritable lumière sur le chemin de l'humanité, sa vigie, sa boussole dans les tempêtes, quand tant d'écueils la mettent à mal ; le lieu véritable enfin où chacun, selon une belle expression africaine, « pourra poser son âme » et exprimer son malaise.

Finalement, « faire Église » relève de cette promesse de Dieu si difficilement audible par nos contemporains et si facilement reconnaissable pour nous qui sommes du Christ : « *Voici, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du monde* » (Matthieu, 28-20).

Certes, le virus rôde toujours et ne mourra pas subitement sous le soleil de l'été. Mais nous savons aussi avec certitude que la Foi en Dieu, la prière, le jeûne, le repentir, sont autant de témoins et de soutiens pour nous permettre de surmonter ce temps de la pandémie. Qu'ils ont le pouvoir d'opposer la contagion de la sainteté et de la présence salvatrice de Dieu à la contagion du mal et de la violence que propage le coronavirus.

Cela, personne ne peut le faire à notre place.

Je vous remercie.

*Paris, le 6/6 2021.*

*+Stephanos de Tallinn et de toute l'Estonie.*



Retrouvez la vidéo complète de la conférence ici : <https://vicariatorthodoxe.fr/archives/4896>